

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/05/09/02

Date de convocation :

01/09/2025

Objet de la délibération :

Remboursement de la
RAM

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

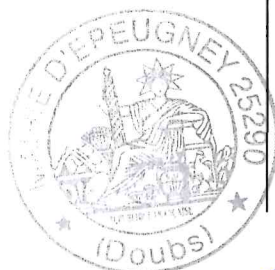
12/09/2025

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

01/09/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
14.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 5 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le cinq septembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Romuald
TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Stéphane
LOGUIOT, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Daniel
PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, M. CRETIN
Guillaume, M LAFON Régis, M. VIENNET François.

Absent non excusé : M. Nicolas DEAU

Procuration : Mme Sonia DESTAING à M. Daniel
PRENANT, M. Guillaume CRETIN à M. Patrick
CAULIER, M. LAFON Régis à M. AYMONIN Guillaume

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Patrick CAULIER,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Le Maire a réalisé un achat pour la mairie, il
s'agit d'une RAM (matériel informatique) qu'il a
commandé le site Amazon chez le marchand ASD SAS au
prix de 111.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
des membres présents et représentés décide de rembourser
Guillaume AYMONIN, Maire de la Commune, d'un
montant total de 111.00€.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance

Patrick CAULIER

